



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et guichet unique ICPE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

demande d'autorisation de rénovation et d'extension
des piscicultures d'eau douce du Lycée agricole du Morvan

communes de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE, ARLEUF et CORANCY

Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Par arrêté préfectoral n° 58-2017-12-11-001 du 11 décembre 2017, il sera procédé, du lundi 8 janvier 2018 au jeudi 8 février 2018, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation de rénovation et d'extension des piscicultures d'eau douce du Lycée agricole du Morvan, situées sur le territoire des communes de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE, ARLEUF et CORANCY.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation d'exploiter, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral.

M. Claude BIANCALANA a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de DIJON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre à l'adresse suivante : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Enquêtes publiques). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.-GOUV.FR, avant la fin de l'enquête.
- sur support papier, à la mairie de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE, siège de l'enquête, d'ARLEUF et de CORANCY. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- en mairie de CHATEAU-CHINON VILLE, CHATIN, FACHIN, SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN, SAINT-LEGER-DE-FOUGERET.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces dernières sont annexées au registre d'enquête tenu à la disposition au siège de l'enquête.

L'enquête publique concerne les communes, dont le territoire est situé, pour tout ou partie, dans un rayon d'affichage de 3 km autour du projet : ARLEUF, CHATEAU-CHINON CAMPAGNE, CHATEAU-CHINON VILLE, CHATIN, CORANCY, FACHIN, SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN, SAINT-LEGER-DE-FOUGERET.

Le commissaire enquêteur, M. Claude BIANCALANA, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE, les :

- lundi 8 janvier 2018 de 10H30 à 12H30
- jeudi 8 février 2018 de 14H00 à 16H00

à la mairie de CORANCY, les

- mercredi 17 janvier 2018 de 8H30 à 11H30
- vendredi 2 février 2018 de 10H00 à 11H30

à la mairie de ARLEUF, le

- samedi 27 janvier 2018 de 9H00 à 12H00

.../...

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet de la Préfecture : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Enquêtes publiques),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- à la mairie de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE, d'ARLEUF et de CORANCY.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. Philippe MORAL – Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté – Direction patrimoine et gestion immobilière de la Région – 4 square Castan – CS 51587 – 25031 BESANCON Cedex (Téléphone : 03 80 44 33 20 – Courriel : philippe.moral@bourgognefranchecomte.fr)